

Image not found or type unknown



D.p.e. et annulation de bail

Par **Elka87**, le **23/08/2012 à 08:20**

Bonjour, j'ai loué à la Mairie une maison depuis 4 mois , le Maire m'a assuré que le Conseil Municipal avait voté l'achat d'un Insert (le précédent locataire est parti car il ne pouvait plus payer ses factures d'électricité !)
Le Maire m'a dit la semaine dernière que le Conseil Municipal était revenu sur sa décision et que je n'aurai pas d'Insert !!!
Dans la mesure où il ne m'a pas fourni de D.P.E. à la Location , est-ce que je peux quitter cette maison avec un mois de Préavis ??
car j'estime qu'il y a tromperie , ce qui est vrai
MERCI de me répondre , ce serait sympa
Amicalement

Par **cocotte1003**, le **24/08/2012 à 03:30**

bonjour, le préavis réduit ne rentre pas dans le cas de non présentation de dpe qui d'ailleurs n'est remis qu'à titre d'information, cordialement